

Solodovnikoff, Pierre. *La navigation maritime dans la doctrine et la pratique soviétiques : étude de droit international public*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980, 392 p.

Francis Rigaldies

Volume 12, numéro 1, 1981

Production et politiques agricoles dans les pays industriels : du dedans au dehors

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701181ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701181ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Rigaldies, F. (1981). Compte rendu de [Solodovnikoff, Pierre. *La navigation maritime dans la doctrine et la pratique soviétiques : étude de droit international public*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980, 392 p.] *Études internationales*, 12(1), 224–225. <https://doi.org/10.7202/701181ar>

statut juridique des personnes privées (individus et sociétés transnationales) ainsi qu'un exposé du régime international des espaces (mer, canaux, fleuves, air et espaces extra-atmosphérique). La troisième partie - Les Rapports internationaux - traite successivement du mécanisme général des relations entre États (relations diplomatiques et consulaires, la responsabilité internationale des États) des relations économiques internationales, du règlement pacifique des conflits internationaux (politique et juridique) et du recours à la contrainte et à l'usage de la force.

L'aspect le plus intéressant et le plus novateur de cette deuxième édition réside sans contredit dans cette heureuse initiative des professeurs Daillier et Pellet d'y avoir inclus tout un titre sur les relations économiques internationales. Signe des temps, les juristes n'en sont plus à se demander si le droit international économique existe, mais conviennent désormais d'enregistrer sa réalité en lui consacrant un chapitre distinct. La monnaie, le commerce, l'aide au développement, la problématique d'un nouvel ordre économique international, voilà certes des thèmes qui méritent autant d'attention, sinon plus, que l'exposé traditionnel sur le régime juridique de la guerre, parce qu'ils témoignent au plus haut point des tensions permanentes entre l'idée de souveraineté et le dépassement de cette idée par le biais de l'organisation internationale. Le nouveau chapitre consacré aux relations économiques Nord-Sud est particulièrement bien documenté et ouvre des voies de recherche intéressantes au lecteur soucieux d'approfondir davantage l'un des problèmes cruciaux de notre époque.

On note par ailleurs quelques développements nouveaux, habilement intégrés au plan original, et qui portent notamment sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur les travaux de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, sur les sociétés transnationales, ainsi que sur les actes juridiques unilatéraux et le désarmement. Un index alphabétique d'une vingtaine de pages, de même qu'un index des conventions et textes cités, confèrent au manuel un intérêt

hautement pratique que l'édition de 1975 n'avait malheureusement pas.

Ce n'est évidemment pas le lieu pour discuter ici certaines affirmations doctrinales ou encore certaines analyses qui peuvent paraître trop rapides aux yeux du lecteur. Il nous suffira de mentionner que, dans l'ensemble, il s'agit là d'une oeuvre excellente truffée d'indications bibliographiques pertinentes et qui peut, en toute sûreté, servir d'ouvrage de base pour quiconque s'intéresse aux données juridiques des relations internationales.

J-Maurice ARBOUR

*Faculté de droit
Université Laval*

SOLODOVNIKOFF, Pierre. *La navigation maritime dans la doctrine et la pratique soviétiques: étude de droit international public*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1980, 392 p.

L'ouvrage de Pierre Solodovnikoff, comme son titre le laisse entendre, a un contenu non seulement pratique mais doctrinal. À dire vrai, la partie doctrinale dépasse largement le cadre spécifique de la navigation maritime; en effet, une quarantaine de pages sont consacrées aux conceptions soviétiques du droit international. Cette approche, qui peut paraître surprenante, se justifie parfaitement compte tenu d'une part, de la faible connaissance que l'on a en Occident de la conception soviétique du droit international et, d'autre part, du constant souci de justification idéologique des gestes posés par l'URSS. On sait que, pour les juristes soviétiques contemporains, le droit international trouve son fondement dans les deux impératifs de lutte et de coopération entre systèmes capitaliste et socialiste. C'est un strict droit de coexistence pacifique. La souveraineté de l'État demeure donc fondamentale. Ceci n'empêche pas l'URSS de s'engager dans des traités internationaux qu'elle admet à titre de compromis provisoires. Elle a ainsi ratifié nombre de conventions sur le droit de la mer (elle est partie à trois des quatre Conventions de Genève de 1958).

Au nom de la coexistence pacifique, l'URSS se montre très attachée au principe de la liberté des mers, et de la navigation en particulier. Certains auteurs soviétiques ont même fait de la liberté de la haute mer un principe de *jus cogens*. Les raisons concrètes de cet attachement de l'URSS résident dans l'importance de la propre flotte. On a même vu l'Union soviétique, tout au long des travaux de la Troisième Conférence sur le droit de la mer, qui se déroule depuis une dizaine d'années, abandonner progressivement le groupe des pays en voie de développement pour se ranger avec les grandes puissances maritimes capitalistes, plus respectueuses de la liberté des mers. L'URSS s'oppose ainsi à toute extension indue de la mer territoriale des États au-delà de 12 milles et se prononce en faveur de la liberté de navigation dans les détroits internationaux (ses propres débouchés sont souvent commandés par des détroits qu'elle ne contrôle pas).

D'un autre côté, l'URSS va s'écarter de la position des grandes puissances occidentales sur un certain nombre de points où sa souveraineté est en jeu : protection de ses biens, protection de son territoire. Ainsi montre-t-elle un attachement très fort à l'immunité complète de juridiction de ses propres navires d'État affectés à un service commercial. Très contestée par les pays occidentaux, cette attitude a conduit l'URSS à émettre des réserves à l'égard de l'article 9 de la Convention de 1958 sur la haute mer, et à l'article 20 de la Convention sur la mer territoriale. À ses yeux, tous les navires battant pavillon soviétique ne doivent relever que de sa propre législation.

Même attitude souverainiste pour la protection de son territoire. Ainsi a-t-elle décidé que la route maritime du Nord ne constituait pas une voie de navigation internationale. Elle limite l'accès à certaines zones de sa mer territoriale aux navires étrangers de commerce. Elle a établi un régime d'autorisation pour le passage des navires de guerre étrangers dans sa mer territoriale, qui a justifié une réserve de sa part à l'article 23 de la Convention de 1958 sur la mer territoriale. Elle a adopté une conception extensive des eaux intérieures, qui a justifié l'incorporation, à titre

d'eaux historiques, d'immenses superficies maritimes comme la Baie Pierre le Grand (annexion très contestée). Enfin, dernier exemple, elle a défini de façon très rigoureuse les droits des navires étrangers dans les ports soviétiques.

Non content, comme on le voit, d'étudier de façon minutieuse et approfondie la position soviétique, Pierre Solodovnikoff la remet dans son contexte. Il en résulte que son ouvrage pourrait être lu même par ceux qui n'ont eu aucun contact préalable avec le droit de la mer en général. En ce sens, c'est un véritable traité du droit de la mer, très à jour qui plus est (il fait état des travaux de la Troisième Conférence).

La rédaction de l'ouvrage a impliqué la lecture d'un grand nombre de travaux originaux, la plupart en langue russe. On souhaiterait que de telles monographies se multiplient, décrivant la pratique nationale d'autres États. Ce genre d'entreprise est chose rare, alors que la documentation est généralement plus disponible en Occident.

Deux regrets pour terminer, qui n'enlèvent rien à la qualité d'ensemble de l'oeuvre : pourquoi ne pas avoir abordé le problème de la pollution ? L'auteur estime qu'il s'agit d'un sujet « ne se rapportant pas à la navigation ». On peut ne pas partager son opinion... Par ailleurs, on note plusieurs répétitions, certains thèmes revenant régulièrement d'un chapitre à l'autre.

Francis RIGALDIES

*Faculté de droit
Université de Montréal*

RELATIONS INTERNATIONALES DU CANADA ET DU QUÉBEC

HOLMES, John W. *The Shaping of Peace: Canada and the Search for World Order. vol. I: 1943-1957*, Toronto: University of Toronto Press, 1979. 367 p.

La période de la fin de la guerre et de l'après-guerre, en ce qui concerne les relations étrangères du Canada, a déjà été largement traitée par L.B. Pearson, Escott Reid, James